

Jean-Marc Dietrich
Route du Bugnonet 31
1728 Rossens

Reçu du SECA le	
3 SEP. 2024	
Original	Copie(s)
SJ	

Service des constructions
et de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17

1701 FRIBOURG

Rossens, 29 août 2024

Modification du plan directeur cantonal et du plan sectoriel d'exploitation des matériaux, prise de position

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'habitant de la commune de Gibloux, je tiens à exprimer ma ferme opposition au projet de Plan sectoriel d'exploitation des matériaux 2024 (PSEM 2024) ainsi qu'aux modifications du Plan directeur actuellement mises en consultation.

Voici les principales raisons de mon désaccord :

- Je trouve inacceptable que des gravières soient prévues à proximité immédiate des habitations sans aucune distance d'exclusion. Cette situation entraînerait une dévalorisation significative de mon patrimoine immobilier. Je demande qu'une distance minimale de 300 mètres soit respectée.
- Le comité de pilotage désigné par le canton ne me semble pas impartial, car le projet de PSEM favorise largement les exploitations de gravières au détriment de mes droits et de mes intérêts, qui sont gravement compromis. Le principe d'égalité n'est pas respecté.
- Je suis très préoccupé par les impacts potentiels sur ma santé et ma qualité de vie, en raison des poussières, du bruit et des vibrations, qui sont largement sous-estimés dans le projet de PSEM.
- Je ne comprends pas pourquoi il serait permis d'accumuler plusieurs exploitations de gravières sur le territoire de ma commune, au détriment de nos terres agricoles, de nos forêts et de la qualité de notre paysage. Une gravière est déjà en exploitation jusqu'en 2040, et cela devrait suffire.
- Je m'insurge contre le fait que Gibloux, qui a déjà largement contribué à l'approvisionnement en gravier du canton pendant des décennies, soit aujourd'hui la commune la plus touchée par le nombre de zones prioritaires et réservées pour les futures exploitations. De plus, je mets en doute la méthode de calcul des besoins annuels en graviers, que je trouve surestimée dans une perspective de durabilité. Je m'oppose fermement à toute nouvelle exploitation ou extension de gravière sur notre territoire.

- Sachant que ma commune joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en eau du canton, je crains que les gravières ne compromettent gravement la qualité de nos ressources en eau. Aucune extension ni nouvelle gravière ne devrait être envisagée.

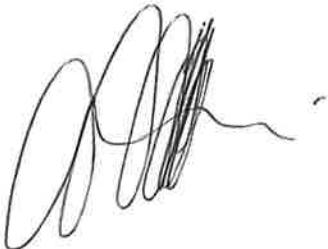
Pour toutes ces raisons, je vous demande instamment d'annuler et de revoir intégralement le projet de PSEM 2024 ainsi que la modification du Plan directeur, afin de garantir le respect de mes droits, la qualité de l'air, la protection contre le bruit et la préservation de la qualité des eaux, non seulement pour ma commune, mais aussi pour toutes les autres communes qui dépendent des captages de Gibloux.

Je soutiens également la position du collectif en faveur d'un PSEM véritablement durable.

Je vous prie de bien vouloir accuser réception de ma prise de position.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma haute considération

Jean-Marc Dietrich

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Marc Dietrich". The signature is fluid and cursive, with a distinct "J" and "M" at the beginning.